

République Française



**PÔLE INFRASTRUCTURES, AMENAGEMENT ET  
ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES**

**ARRETE TEMPORAIRE**

**Portant réglementation provisoire de la circulation  
sur la route départementale n° 225**

**LE PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL du PUY-de-DOME**

-----

- VU le Code de la Route ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R610, paragraphe 5 du nouveau Code Pénal ;
- VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, notamment son livre I-8ème partie Signalisation temporaire ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme AT26VA048 du 2 mars 2026 réglementant la circulation sur la RD225 du PR3+000 au PR4+000 jusqu'au 25 mars 2026 ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 3 juin 2025 donnant délégation de signature à Madame Christine MONTLOY, Directrice Générale Adjointe des services du Conseil départemental, Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires, ainsi qu'à ses collaborateurs (trices) ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Pour les travaux de réfection de chaussée sur le Pont de Longues sur la RD225 entre le PR3+000 et le PR4+000 sur le territoire des communes de LES MARTRES DE VEYRE et VIC LE COMTE, les dispositions de l'arrêté AT26VA048 susvisé réglementant la circulation au droit des lieux sécurisés seront prorogées jusqu'au 17 avril 2026.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera affiché dans les communes de LES MARTRES DE VEYRE et VIC LE COMTE par l'autorité administrative, ainsi qu'aux extrémités du chantier par l'entreprise AEVIA RAA, chargée des travaux.

**ARTICLE 3**

Mme la Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires

M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme

M. le Directeur de la DRAT VAL D'ALLIER (Secteur Nord)

M. le Maire de la Commune de LES MARTRES DE VEYRE et VIC LE COMTE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à l'entreprise AEVIA RAA, chargée des travaux.

À ISSOIRE, le 25 mars 2026  
**Thierry LAURENT**  
 Pour le Président du Conseil Départemental  
 Le Directeur de la DRAT VAL D'ALLIER  
**Unité Entretien et Location**  
**DRAT VAL D'ALLIER**  
 Vincent DEMAREY